

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Mme PIZEL S., M. BEUGNIES T., Mme FOURCADE A-M., Mme MONTFORT A., Mme LAVALÉE M-F., Mme PELFIGUES M., M. COLICCHIO P., Mme DAUBE S., M. OTAL X., Mme HIALÉ-GUILHAMOU C., Mme BEAUSSIER M-H.

Etaient excusés : M. BONNASSIOLLE S.

Etaient absents : Mme PELFIGUES , Mme PIZEL

BEUGNIES T. a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Vote du Compte de gestion 2022 – N°1/2023

Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenté le Budget Primitif de l'exercice 2022 du Centre Communal d'Action Sociale et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les écritures sont décrites et régulières,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion du Centre Communal d'Action sociale dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Suffrages exprimés : 11 9
Pour : 9
Contre : 0

Le Président,

Stéphane BONNASSIOLLE

